

1. Requéérant et emplacement des travaux

Nom du requéérant		N° de téléphone
N° civique	Nom de la rue	Code postal
Courriel :		

2. Entrepreneur

Travaux réalisés par le requéérant (cocher) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Remplir la partie ci-dessous)		
Nom de l'entreprise réalisant les travaux		N° de téléphone
N° civique	Nom de la rue	Code postal

3. Garage détaché

Y a-t-il des bâtiments accessoires (ex. : remise, pavillon de jardin, garage détaché) déjà construits sur le terrain ?

Si « non », cocher ici :

Si « oui », énumérer les bâtiments existants et leurs dimensions :

_____ : _____ par _____ ___ démolit ___ conservé
 _____ : _____ par _____ ___ démolit ___ conservé
 _____ : _____ par _____ ___ démolit ___ conservé

Valeur des travaux : _____ \$

Dimensions du nouveau garage détaché : _____ par _____ Hauteur prévue : _____

Implantation prévue : distance entre le garage et par rapport à ...

... la ligne de lot LATÉRALE la plus près : _____
 ... la ligne de lot ARRIÈRE la plus près : _____
 ... le BÂTIMENT PRINCIPAL (maison) : _____
 ... un AUTRE BÂTIMENT ACCESSOIRES (ex. : gazebo) : _____
 ... une PISCINE (hors terre, creusée, semi-creusée) : _____

Finition extérieure : _____ Couleur : _____

Toit (cocher à chacune des questions)

Forme : À deux versants À quatre versants Autre (spécifier : _____)

Revêtement : Bardeaux d'asphalte Autre (spécifier : _____)

Documents requis*:

- Plan à l'échelle
- Croquis de l'implantation du futur bâtiment dessiné sur le certificat de localisation
* Si le bâtiment accessoire a plus de 60 m², un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre est obligatoire.
- Dépôt : un dépôt de 1 000 \$ est exigé pour les garages d'une superficie supérieure à 30 m², sauf lorsque les marges sont égales ou supérieures au double de la marge exigée. Le dépôt sera remis à la suite de l'obtention d'un certificat de localisation montrant l'emplacement exact du garage.

*Note : Lorsque requis, la Ville peut exiger des informations supplémentaires.



Avez-vous des arbres à couper pour votre projet de construction ? oui non